



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 JUIN 2020 – 20H15

Présidence : M. J. Köhli

Au vu des conditions sanitaires à respecter, dû au virus Covid-19, le Conseil communal se tient dans la grande salle communale après avoir réceptionné en date du 27 mai 2020 l'accord de la Préfecture. La salle est aménagée en fonction de la crise sanitaire actuelle. Les chaises sont installées selon les règles de distance sociale. A l'entrée de la salle, des masques et du gel désinfectant sont mis à la disposition des conseillères et conseillers.

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 25 juin 2020 à 20h15 en demandant de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 34 membres sont présents, 4 membres sont excusés et 2 membres sont absents.

Le Président rappelle les conditions de la Préfecture pour la bonne tenue de cette séance.

### 2. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2019

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 4 décembre 2019 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

### 3. Communication de la Présidence / assermentation

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Sabrina Galasso, Secrétaire municipale entrée en fonction le 30 mars 2020. À la suite de l'élection de M. J. Tendon à la Municipalité, la prochaine suppléante se trouve être la maman du Président. Il appelle donc M. C. Wermeille afin de procéder à l'assermentation de Mme Martha Köhli. Le Vice-président procède à son assermentation.

M. J. Köhli salue ensuite la présence de Mme M.-L. Bianconcini, du quotidien La Côte.

#### **4. Préavis municipal n° 1/20, Comptes 2019 de la bourse communale**

#### **5. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 1/20**

M. J. Köhli passe la parole à M. A. Rios qui donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Celle-ci a notamment relevé :

- a) que l'exercice 2019 se boucle avec un excédent de revenus de CHF 26'978.75 ;
- b) que les fonds propres, après comptabilisation du bénéfice 2019, s'élèvent à CHF 6'565'998.50, en diminution de CHF 258'615.13 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- c) que le bénéfice avant amortissement pour l'année passée avoisine CHF 700'000.-- ;
- d) qu'un total de CHF 808'028.29 a été amorti en 2019 ;
- e) la croissance du compte 'honoraires-prestations de service' dont les frais juridiques représentent une part importante, dépassant CHF 100'000.— ces deux années écoulées. La Commission de gestion s'interroge si certaines affaires avaient pu être réglées sans l'intervention d'une instance juridique.

Les clarifications requises par la Commission de gestion ont reçu des réponses satisfaisantes de la part de la Municipalité.

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés et remercie la Municipalité pour le travail accompli.

Le Président remercie M. A. Rios et passe la parole à M. A. Barraud, souhaitant apporter la précision suivante quant au compte 'honoraires - prestations de service', distingué avec la question des frais juridiques. Ce compte dépasse effectivement CHF 100'000.— (plus exactement CHF 113'000.--). Un montant de CHF 50'000.— est destiné à la Bourse communale ainsi qu'aux réviseurs, la maintenance des archives se chiffre à environ CHF 4'000.--, quant aux honoraires d'ingénieurs, à environ CHF 10'000.--. Finalement, le poste réel 'avocats' se monte pour l'année dernière à CHF 26'000.--, sans que le Syndic n'entre vraiment dans les détails. Il serait erroné de penser que les comptes de la Bourse communale présentent des frais d'avocats d'un montant de plus de CHF 100'000.--.

M. J. Köhli remercie le Syndic et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 1/20 au vote.

**Le préavis n° 1/20 est accepté à l'unanimité.**

#### **6. Préavis municipal n° 2/20, Demande de crédit de CHF 55'500.— pour l'achat d'un véhicule électrique communal**

#### **7. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2/20**

M. J. Köhli passe la parole à M. A. Théraulaz pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Commission des finances a relevé que cet achat permettra à la Municipalité de renforcer son parc de machines en acquérant un véhicule électrique adapté à de nombreuses tâches quotidiennes, telles que décrites dans le préavis. Le véhicule choisi présente les avantages d'un véhicule électrique, non polluant, silencieux, performant,

plus adapté à certaines tâches étant donné ses multifonctions et sa maniabilité. En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal :

- a) d'accorder à la Municipalité le crédit demandé de CHF 55'500.— pour l'achat d'un véhicule communal électrique ;
- b) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 55'500.--, montant inclus dans le plafond d'endettement,
- c) d'effectuer un amortissement par prélèvement sur le fonds de réserve générale.

Le Président remercie M. A. Théraulaz et ouvre le débat.

M. I. Vieille Barraud demande ce que devient l'actuel véhicule utilisé pour les tâches sur le territoire communal. M. M. Bornet répond qu'il s'agit là d'un véhicule supplémentaire. C'est un véhicule utilitaire qui va servir pour les tâches que ne permettent pas d'effectuer les véhicules actuels. Le Municipal répond encore à Mme G. Thévoz que ce véhicule électrique peut facilement être branché sur le réseau lors de sa recharge.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet le préavis n° 2/20 au vote.

**Le préavis n° 2/20 est accepté par 33 voix pour, 1 voix contre.**

**8. Préavis municipal n° 3/20, Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020 – 2025**

**9. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n° 3/20**

M. J. Köhli passe la parole à M. P. Stampfli pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

La Commission ad hoc rapporte que le préavis présenté demande la reconduction du dispositif DISREN pour une durée de cinq ans. Ce dispositif permet le développement des infrastructures d'envergure régionale dans le District. Il est nécessaire que la solidarité intercommunale soit reconduite. Renoncer au DISREN entraînera une renonciation aux projets, aux subventions fédérales, cantonales ou provenant de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les budgets annuels respectifs des trois années expérimentales écoulées se montaient à environ CHF 70'000.--, entre CHF 25 et 30'000.— ont été dépensés. Cette somme correspond à l'investissement octroyé au pot commun de Terre Sainte.

Le projet de reconduction du DISREN introduit deux éléments, à savoir :

- a) une commission permanente de sept membres, élue pour la législature, qui statuera sur la conformité des projets présentés ;
- b) une nouvelle version du cercle solidaire bénéficiaire permettant de nuancer la participation d'une commune, peu bénéficiaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc recommande d'accepter la reconduction du dispositif DISREN pour la période 2020 – 2025.

**10. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 3/20 ;**

M. J. Köhli passe la parole à M. C. Cela pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Commission des finances souligne que la reconduction du DISREN présente des modifications mineures par rapport à la phase expérimentale 2016-2019 :

- a) Le financement se fera toujours en fonction de deux cercles (A et B), auquel s'ajoute un cercle de communes dit 'solidaire' rebaptisé 'cercle solidaire bénéficiaire', en support du cercle porteur ;
- b) la convention entre les communes du cercle porteur A et la Région de Nyon devra être signée avant le versement des fonds et non plus avant le vote du projet au Conseil intercommunal.

Le niveau de financement n'a pas subi de modification. En cas d'écart entre les coûts prévus du projet et les coûts effectifs, une fois le projet réalisé, le montant alloué par la Région de Nyon ne pourra pas excéder la somme approuvée par le Conseil intercommunal.

En conclusion, la Commission des finances recommande :

- a) de reconduire le Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon sous forme de but optionnel, au même coefficient (1 point d'impôt réparti en 0.9 point d'investissement et 0.1 point de sauvegarde) pour une période de cinq ans (2020–2025) ;
- b) de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- c) de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base des 50 % de contribution CHF/hab. et de 50 % sur les rentrées IGI-DMU (impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation) lissées sur les trois dernières années ;
- d) que le présent concept entrera en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Le Président remercie la Commission ad hoc ainsi que la Commission des finances et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 3/20 au vote.

**Le préavis n° 3/20 est accepté à l'unanimité.**

## **11. Préavis municipal n° 4/20, Arrêté d'imposition 2021**

## **12. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 4/20**

Le Président passe la parole à M. D. Noirat pour la lecture du rapport. La Commission des finances explique que cette année encore, il est compliqué de fixer le centime communal alors que les chiffres principaux du budget sont loin d'être connus. Au vu des résultats 2019 et des futures entrées d'impôts sur les personnes physiques et morales ainsi que des CHF 400'000.— annuels de remboursements d'emprunts, la Municipalité propose de maintenir le centime communal à 58 % de l'impôt cantonal de base.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2021, tel que présenté.

M. J. Köhli remercie la Commission des finances et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 4/20 au vote.

**Le préavis n° 4/20 est accepté à l'unanimité.**

### **13. Nomination du Président du Conseil communal**

Le Président demande à M. C. Wermeille d'officier pour ce point. M. J. Köhli se représente volontiers au poste de Président. M. C. Wermeille demande si d'autres candidat(e)s que M. J. Köhli se proposent au poste de Président du Conseil communal. Tel n'est pas le cas.

**M. J. Köhli est élu par acclamations.**

### **14. Nomination du Vice-président du Conseil communal**

M. J. Köhli poursuit la présidence de la séance et demande à M. C. Wermeille s'il est d'accord de se présenter au poste de Vice-président. Celui-ci répond positivement. Le Président demande si d'autres candidat(e)s se proposent au poste de Vice-président du Conseil communal. Aucun autre candidat ne se propose.

**M. C. Wermeille est élu par acclamations.**

### **15. Nomination de deux scrutateurs**

M. J. Köhli interroge si d'autres candidat(e)s que Mmes F. Wermeille et N. Bornet se proposent aux postes de scrutateurs. Personne ne se manifeste.

**Mmes F. Wermeille et N. Bornet sont élues par acclamations.**

### **16. Nomination de deux scrutateurs suppléants**

M. J. Köhli demande si d'autres candidat(e)s que Mmes J. Rios et C. Noirat se proposent aux postes de scrutateurs suppléants. Aucun autre candidat ne se propose.

**Mmes J. Rios et C. Noirat sont élues par acclamations.**

### **17. Nomination d'un(e) suppléant(e) de la Commission de gestion**

M. A. Rios doit être remplacé en tant que suppléant à la Commission de gestion, étant donné qu'il remplace M. J. Tendon (nouveau Municipal élu). M. B. Vanderstraeten se propose afin de faire partie de la Commission de gestion en tant que suppléant. Aucun autre candidat ne se propose.

**M. B. Vanderstraeten est nommé suppléant à la Commission de gestion par acclamations.**

## 18. Communications de la Municipalité

Le Syndic remercie les Conseillères et les Conseillers pour l'état d'esprit qui règne au sein de ce Conseil ainsi que pour la confiance témoignée envers la Municipalité. Il poursuit en informant que le terrain de l'ancienne STEP, propriété à 50 % de la Commune, est sujet d'une discussion entre les Municipalités de Bogis-Bossey et la nôtre. Notre Municipalité a décidé de vendre notre partie pour un prix de CHF 4'000.--.

Un rappel est effectué, paraissant dans le journal communal Le Chavannus et visible sur le site communal, quant à la taille des haies afin de respecter les limites et éviter les envahissements sur le domaine public.

Un lien est également visible sur le site communal, afin de permettre aux personnes intéressées d'acquérir des photos aériennes du village. Le lien dirige sur celui du photographe ayant effectué les photos. Celles-ci ont été commandées afin d'actualiser la photo accrochée en salle de Municipalité, datant de plus de vingt ans.

M. M. Bornet informe qu'il ne sera pas candidat au poste de Municipal pour la prochaine législature 2021-2026.

Mme C. Michel explique que les dossiers de construction réceptionnés au greffe communal, dont certains incomplets, sont très nombreux. La Municipale ajoute que les procédures et informations sont disponibles sur le site communal à ce sujet et rappelle que bon nombre de projets d'aménagement doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande, dont les piscines enterrées ou même hors sol, dès une capacité de 5 m<sup>3</sup>.

M. J. Tendon remercie tous les bénévoles ayant œuvré en venant en aide aux personnes nécessiteuses, durant la période de semi-confinement dû au virus Covid-19. A cause de ce virus, la sortie des Aînés est annulée. Un courrier va être envoyé dans ce sens, pour information. Le repas de Noël est, pour le moment, maintenu.

M. S. Borella informe qu'il met à disposition les statistiques de la police à toutes les personnes intéressées.

## 19. Rapport des délégué(e)s des Commissions intercommunales

**M. L. Thévenaz donne le compte rendu de la Commission de l'AJET (séance du 28 mai 2020) :**

- a) Assermentation de M. J. Tendon en remplacement de Mme S. Baudet ;
- b) Un projet de fusion entre l'AJET et l'ASCOT est en route. Mise en œuvre souhaitée dès le début de la nouvelle législature en 2021 ;
- c) Le bureau du Conseil intercommunal de l'AJET a été réélu à l'unanimité et sans changement ;
- d) Les comptes 2019 de l'AJET ont été acceptés à l'unanimité (36/36) ;
- e) Le préavis 2/2020 relatif à l'achat du mobilier et matériel à hauteur de CHF 86'566.00 de la Crèche des Petits Lutins a été accepté par 31 voix et 5 abstentions ;
- f) Le préavis 3/2020 relatif à l'achat du mobilier et matériel à hauteur de CHF 30'255.00 de la Crèche de la Poussinière a été accepté par 35 voix et 1 abstention.

**M. I. Vieille Barraud donne un rapport quant au Conseil intercommunal de l'ASCOT :**

Une séance extraordinaire a eu lieu le 29 janvier 2020. Cette séance concernait exclusivement les problèmes et litiges avec la société Car Postal, assurant le ramassage scolaire. Les problèmes de parcours, excès de vitesse, oublis de certains arrêts sont en grande partie résolus. Car Postal va rétrocéder une certaine somme à l'ASCOT.

Les comptes ont été bouclés avec un petit excédent puisque des dépenses n'ont pas été effectuées. Ils ont été acceptés par l'assemblée.

Une commission ad hoc va être constituée pour le projet de fusion de l'AJET avec l'ASCOT.

En ce qui concerne le complexe patinoire-piscine, celui-ci n'est pas près d'être réalisé puisque des oppositions sont toujours en cours.

**M. P. Stampfli donne un rapport quant aux réunions du Conseil intercommunal de Région de Nyon :**

Le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni deux fois, depuis le dernier Conseil.

**Le 11 décembre 2019**, séance durant laquelle il a accepté :

- a) le budget 2020 ;
- b) un préavis de CHF 200'000.— pour soutenir le festival 'Vision du Réel' pour la période 2020-2023 ;
- c) le postulat Girod demandant une révision de la politique de soutien aux projets culturels ;
- d) le postulat Wahlen demandant qu'un règlement DISREN soit élaboré sur lequel la Commission DISREN pourra s'appuyer.

**Le 24 juin 2020**, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a, outre les points statutaires, accepté :

- a) un crédit de CHF 35'000.— prélevé sur le fond TP pour étudier le réaménagement de la RC19 sur le tronçon Fléchères-Moulin Veillet pour faciliter la progression des bus ;
- b) un crédit de CHF 48'000.— pour une démarche particulière : inventer la Givrine de demain ;
- c) la réponse du CODIR relative au postulat Farine pour améliorer la voie cyclable vers l'autoroute à Rolle ;
- d) la réponse du CODIR relative à l'interpellation Hanhart demandant une diminution de la pollution lumineuse,
- e) la création d'une commission pour réviser le règlement du FRET et revoir la composition de la Commission FRET.

A noter qu'au vu de la situation sanitaire, ni les comptes, ni le rapport de gestion n'ont pu être terminés à temps. Ces deux points seront à l'ordre du jour du Conseil intercommunal de septembre.

**M. B. Vanderstraeten informe que le Conseil intercommunal des SITSE ne s'est pas réuni depuis notre dernière séance du Conseil communal.**

Le Président remercie toutes les Commissions.

## 20. Propositions individuelles

M. P. Stampfli demande si les autres Municipaux se représenteront aux élections communales. M. A. Barraud répond que le collège municipal informera de ses intentions plus tardivement.

M. B. Schopfer intervient en demandant si des peintures pouvaient être marquées sur la route afin de sécuriser les abords de l'école sur la Route de Bogis-Bossey. M. M. Bornet répond que des arbres vont être coupés pour augmenter la visibilité du passage piéton. Un radar indicatif a d'ores et déjà été installé. D'autres aménagements ne sont pas à l'ordre du jour.

M. L. Thévenaz demande quelles démarches ont été entreprises auprès de la DGMR par rapport à la chicane se situant sur la Route de Divonne, entre la sortie d'autoroute et l'entrée du village. M. A. Barraud répond que la Municipalité n'a pas entrepris de nouvelles démarches.

M. L. Thévenaz revient sur le sondage prévu initialement par rapport à la navette de bus reliant le village avec le Centre Manor. M. A. Barraud répond qu'effectivement, un sondage sera effectué mais n'a pas encore été mis en place. Cette démarche n'a pas été oubliée et n'est, à ce jour, pas encore opérationnelle.

M. P. Stampfli demande si les festivités du 1<sup>er</sup> août sont maintenues. Le Syndic répond que la Municipalité de Bogis-Bossey devrait informer sous peu à ce sujet.

M. B. Schopfer intervient quant à l'évolution démographique communale. Le Conseiller demande s'il y a une volonté d'agrandir l'école, car en effet, huit élèves résidant notre commune, vont être scolarisés à Coppet pour la rentrée prochaine. Mme C. Michel répond par la négative. Une étude démographique est en cours auprès de l'AJET quant aux places disponibles dans les UAPE. Les résultats n'ont pas encore été communiqués. La Municipale ajoute qu'il peut arriver qu'un certain nombre d'élèves doive être délocalisé momentanément. Cette démarche ne requiert toutefois pas une nouvelle construction ou l'agrandissement d'un bâtiment scolaire.

Personne ne voulant plus intervenir, le Président passe la parole au Syndic.

M. A. Barraud informe que les prochaines élections communales auront lieu le 7 mars 2021. Une séance d'informations sera organisée dans le courant de l'automne.

Le Syndic remercie les employés communaux mis à rude épreuve durant la période spéciale écoulée due au Covid-19, les employées administratives restées opérationnelles malgré la fermeture du greffe communal, les membres des différentes commissions pour l'important travail effectué.

Le Président remercie chaque Conseillère et chaque Conseiller pour le grand investissement fourni et leur souhaite un bon été.

Le Président lève la séance à 21h20.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

**Points ouverts :**

25 juin 2020	L. Thévenaz	DGMR chicane route de Divonne	M. Bornet
25 juin 2020	L. Thévenaz	Sondage navette Terre Sainte	A. Barraud

**Prochaine date de séance du Conseil communal :**

Mercredi      2 décembre 2020      à 19h00, séance suivie d'un repas

Chavannes-de-Bogis, juin 2020